

sage d'une lettre dont l'auteur dit franchement ce qu'il pense. Il s'agit d'un membre de la Delhi Ontario Credit Union, que j'ai mentionnée il y a quelques instants, et voici ce qu'il écrit:

Nous souhaitons vous dire combien nous déplorons qu'on ait seulement pu songer à frapper d'un impôt les coopératives de crédit dont la création a été si laborieuse et qui ont rendu de si grands services à leurs membres. La plupart des responsables de ces coopératives consacrent bénévolement de nombreuses heures à la gestion d'une association d'aide mutuelle. Nous sommes convaincus que, d'ores et déjà, le gouvernement a grandement profité, directement ou indirectement, de l'existence des coopératives de crédit. Je songe ici au domaine de l'éducation, aux mérites de l'épargne, à la remise des dettes en cas de blessure mortelle (ce qui vient juste de se produire de nouveau récemment dans le cas de l'un de nos membres). Elles aident les particuliers à régler, avec dignité, les difficultés imprévues, et même consentent des prêts pour payer nos impôts sans cesse croissants. Pour en apprendre davantage, consultez les membres de comités des caisses d'épargne, ou consultez l'histoire des caisses. Leurs membres ne paient-ils pas déjà des taxes sur les produits qu'ils achètent avec l'argent emprunté des caisses? Quand personne d'autre ne veut vous venir en aide, les caisses vous donnent une chance. Et on vous demande maintenant de voter pour une mesure dont les dispositions fiscales les feront disparaître, pour le moins la majorité des petites: pour quoi?

Voilà donc le simple plaidoyer d'un membre du mouvement des caisses d'épargne qui veut un peu d'humanité dans la mesure à l'étude. Il est intéressant de noter ce que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré aux membres des caisses d'épargne lors de la journée internationale des caisses d'épargne plus tôt cette année. Entre autres choses, il leur a dit ceci:

Les caisses d'épargne ont remporté un énorme succès car elles encouragent l'épargne régulière et un usage réfléchi du crédit. Mais plus important encore, elles encouragent l'initiative personnelle, l'aide mutuelle et la participation individuelle. Dans ce sens, elles sont plus que des institutions financières: elles constituent une force sociale positive dans nos collectivités.

A plus de 38 millions de membres du mouvement des caisses d'épargne dans de nombreux pays du monde, j'exprime mes meilleurs vœux de croissance et de prospérité continues.

Un tas de belles paroles pour assurer aux membres des caisses de crédit que tout irait pour le mieux. Mais les mesures qu'a prises le ministre des Finances donnent le démenti aux paroles mielleuses du premier ministre. Ces conceptions contradictoires du projet de loi ne sont pas normales. Les craintes précises des membres des caisses de crédit ont trait aux articles 127, 135 et 189 du projet de réforme fiscale. D'après ce qu'elles m'en disent, ces personnes vont faire l'objet d'une double imposition. Les bénéfices qui proviennent de la mise en commun des ressources de tous les membres restent la propriété de ces derniers, mais ils les laissent à la coopérative pour qu'elle les répartisse comme bon lui semble à titre de dividendes. Le gouvernement prévoit maintenant imposer les ressources communes des membres. Puis, lorsque ces derniers reçoivent les bénéfices de leur association à titre de crédits d'impôt pour dividendes, ils sont tenus de les mentionner dans leur déclaration d'impôt sur le revenu, et ils paient l'impôt une deuxième fois pour le même argent. Ils trouvent cette double imposition injuste.

Le gouvernement doit distinguer l'aspect économique du mouvement coopératif dont je viens de traiter, de l'aspect humanitaire dont le premier ministre a parlé dans son message de félicitations. Nous devons surtout nous rappeler qu'il s'agit de personnes et de leurs conditions de vie, et non de chiffres, de statistique, de dollars et de cents. Les dirigeants des coopératives ont réussi à relever le niveau culturel de leur propre milieu et à se perfectionner. Leurs membres ont pu améliorer leur sort. Ceux

qui étaient en proie au pire désespoir, qui avaient renoncé à toute possibilité de réussite, ont repris confiance. Des personnes sont devenues utiles à leur pays au lieu de lui être un fardeau. Elles ont appris à gagner leur vie au lieu de rester du nombre des assistés sociaux. Je ne dirai jamais assez qu'il faut tenir compte de tout cela dans l'étude des conséquences économiques de la mesure pour le mouvement coopératif.

Puis-je maintenant revenir pour un bref moment sur les coopératives et aussi sur leurs difficultés, à peu près les mêmes bien qu'à un degré un peu moindre. Nous sommes très bien servis dans ma circonscription. Les cultivateurs et ceux qui veulent utiliser les services de la Norfolk Co-operative Company Limited qui s'occupe des gens de Norfolk, Haldimand et des comtés reçoivent d'elle un excellent service. Cette coopérative est administrée indépendamment par ses propres directeurs. Elle ne reçoit pas d'ordre des United Co-operatives de l'Ontario, organisme qui lui aide à acheter les marchandises qu'elle vend mais qui ne contrôle pas ses décisions et ses politiques.

• (5.40 p.m.)

Des centaines de personnes de ma circonscription en sont les clientes. C'est dans une large mesure grâce à elle que les petits cultivateurs ont réussi à se maintenir dans une société qui, aujourd'hui, semble-t-il, favorise le gigantisme dans les exploitations agricoles et ne se soucie guère de la ferme familiale. Il faut empêcher cela, monsieur l'Orateur. La ferme familiale offre un mode de vie qui donne satisfaction à bon nombre de gens. Dans ma circonscription et dans bon nombre d'autres régions du pays, le mouvement coopératif permet aux petits cultivateurs de mener le genre de vie qui leur plaît.

La hausse du taux de l'impôt sur le capital utilisable inquiète beaucoup les coopératives. Au fil des années, l'Equitable Tax Foundation a publié beaucoup de critiques à l'endroit du mouvement coopératif, documents que les députés ont trouvé sur leurs bureaux. Ces critiques sont fort injustes. Le député de Saskatoon-Biggan (M. Gleave) qui m'a précédé a fort bien traité cet aspect de la question. A mon avis, les dirigeants de l'Equitable Tax Foundation craignent la concurrence des coopératives. Mais, monsieur l'Orateur, la coopérative est le facteur régissant, le stabilisateur qui garde les prix à la portée du Canadien moyen. Je crains que les auteurs de ce projet de loi n'aient que trop écouté l'Equitable Tax Foundation. De fait, on se demande même si la Foundation n'a pas pris part à la rédaction d'une partie du bill. A ces gens je dirai, comme aux députés cet après-midi, qu'il est clair qu'on n'a pas tenu compte des aspects humains des coopératives et des coopératives de crédit.

Ces deux genres d'organismes ont une chose en commun, elles sont maintenues par un lien commun: assurer un service à leurs membres. Ce sont des groupes d'entraide et les coopératives font leurs frais. La Caisse populaire est un bon exemple d'une coopérative capable d'atteindre à l'indépendance. Mais n'oublions pas que quelle que soit l'importance de certaines coopératives au Canada, elles fournissent un appui continu à d'autres petites coopératives locales. Privées du pouvoir d'achat plus considérable des grandes coopératives, les petites seraient en difficulté. Examinons d'un œil critique ce que nous allons faire avant d'adopter des lois fiscales préjudiciables, qui vont nuire à la population. Que le gouvernement n'oublie pas qu'il a parrainé et encouragé le mouvement coopératif parmi les Indiens et les Esquimaux de